

Provisions pour risques et charges 2020

Délibération 2020-093

Exposé

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, inhérents à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours rendent probables.

Pour pouvoir être constituée, la provision doit permettre de couvrir un risque précis quant à son objet, mais dont le montant et/ou la date de réalisation demeurent incertains.

L'inscription d'une provision n'emporte pas acceptation de responsabilité par Eau de Paris.

Afin d'assurer la bonne prise en compte des risques et charges relevant d'une provision, un recensement annuel est mené. Il permet de distinguer les types de dossiers suivants, qui requièrent la passation de provisions :

1. Compte 151 - Provisions pour litiges :

Contentieux avec recours à un avocat (hors personnel) :

Il s'agit de contentieux pour lesquels Eau de Paris a sollicité le recours à un avocat, que le contentieux soit d'ores et déjà introduit devant une juridiction ou qu'il soit encore en phase amiable, et qui présentent un risque sérieux d'emporter la responsabilité d'Eau de Paris.

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2020 s'élevait à 787 450€.

Il est proposé de reprendre six provisions qui seront, par voie de conséquence, réaffectées dans la partie recettes du budget, pour un total de 133 600 €, les risques étant soldés suite à un jugement ou un abandon du contentieux.

Il y a lieu par ailleurs de constituer quatre nouvelles dotations au titre des affaires suivantes :

- Un cas correspondant à des litiges concernant la facturation de l'eau ;
- Deux cas sur un litige de facturation de travaux de branchement ;
- Un litige concernant la réévaluation de loyer de locaux occupés par les services d'Eau de Paris.

Ainsi, les provisions avec recours à un avocat s'élèvent à fin 2020 à 887 920€, soit le montant au 1^{er} janvier 2020 (787 450€) diminué du montant repris au budget sur 2020 (133 600 €) et augmenté du montant doté au titre des nouvelles provisions sur 2020 (234 070 €).

Contentieux pour dégâts des eaux :

Ces contentieux sont liés aux sinistres pouvant affecter le réseau de distribution (dégâts des eaux suite à des fuites sur le réseau).

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2020 s'élevait à 903 600 €.

Il est proposé :

- De reprendre neuf provisions qui seront, par voie de conséquence, réaffectée dans la partie recettes du budget, pour un total de 210 000 € ;
- De constituer dix-neuf nouveaux dossiers de provisions d'un total de 852 900 € pour des dégâts survenus au cours de l'année 2020. Les montants unitaires dépendent de l'estimation des dégâts signalés.

Ainsi, le total des provisions liées à des contentieux pour dégâts des eaux s'élève à 1 546 500 € à fin 2020.

Provisions pour dommages aux biens

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2020 s'élevait à 150 000 €.

Il correspond à deux sinistres survenus au cours de l'année 2017, l'un portant sur l'immeuble dit « Wallace » dans le 14^{ème} arrondissement, l'autre sur les installations de l'usine d'Austerlitz. L'évaluation des risques encourus par Eau de Paris n'ayant pas changé, il n'y a pas lieu de réviser le montant des provisions constituées qui correspond aux franchises d'assurance.

Provisions pour risques portant sur des frais de personnel :

Cette ligne vise à couvrir le risque financier relatif aux contentieux de personnels introduits devant une juridiction.

Le montant des provisions constituées à cet effet s'élevait à 556 840 € au 1^{er} janvier 2020

Ce montant n'a pas évolué au cours de l'année 2020, en l'absence de nouveaux contentieux et d'abandon de procédure ou jugement.

2. Compte 153 – Provisions pour pensions et obligations similaires :

Indemnités de fin de carrière

Les évaluations des risques de versement d'indemnités de fin de carrière doivent donner lieu à provisions comptables, calculées sur la base des indemnités conventionnelles de départ à la retraite, libre choix étant laissé à l'entreprise de provisionner pour tous ses salariés ou seulement pour les plus âgés d'entre eux.

Le montant de la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite s'élevait à 5 270 754 € au 1^{er} janvier 2020. Son actualisation au titre de l'exercice 2020 s'élève à 5 240 996€ entraînant une reprise de provisions de 29 758€.

Abondement Compte Epagne Temps (CET)

Eau de Paris accorde un abondement aux jours posés par les salariés en CET. Contrairement aux jours posés en CET, ces jours ne sont dus que dans l'hypothèse où le salarié prend sa retraite à Eau de Paris. En raison de ce caractère aléatoire, l'abondement CET ne constitue pas une charge à payer mais une provision.

Le montant de la provision constituée en 2016 à ce titre s'élevait à 1 141 695,50 € au 1^{er} janvier 2020. Son actualisation, au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 172 698,50 €. Elle entraîne une dotation de 31 003€ au titre de l'exercice 2020.

Compte 157 - Provisions pour gros entretien :

Travaux de curage

Depuis l'exercice 2014, Eau de Paris constitue des provisions au titre de travaux de curage, réalisés périodiquement sur des ouvrages de stockage d'eau brute, qui ont pour objet de maintenir les ouvrages en bon état de fonctionnement sans prolonger leur durée de vie. Ces provisions sont assises sur un programme pluriannuel de travaux. Au 1^{er} janvier 2020, les provisions constituées à ce titre s'élevaient à 4 960 000 €.

Les travaux de ce type, effectués en 2020 sur les installations liées au site d'Orly, s'élèvent à 1 430 000 € aussi des reprises de provision peuvent être effectuées à ce montant. Il est proposé de constituer une dotation de 1 237 000 € au titre de la poursuite du programme annuel de travaux.

Renouvellement des charbons actifs en grain

Depuis l'exercice 2014, Eau de Paris constitue des provisions au titre des renouvellements périodiques de charbons actifs en grain. Ces provisions sont assises sur un programme pluriannuel d'approvisionnement. Au 1^{er} janvier 2020, les provisions constituées à ce titre s'élevaient à 3 655 605€.

Il est proposé de reprendre 858 000 € au titre des renouvellements qui ont été réalisés en 2020 et de constituer une dotation de 867 000 € au titre de la poursuite du programme prévisionnel d'approvisionnement.

Compte 158 – Autres provisions pour risques et charges

A la demande de l'Agent comptable, le risque de dépréciation des créances clients (impayés) doit s'ajouter aux provisions déjà constituées par Eau de Paris pour les risques et contentieux. Le calcul de la provision s'effectue statistiquement en fonction de l'ancienneté des créances et conduit à un montant de 817 220 € de provision duquel est déduit les provisions déjà constituées au titre de contentieux ouverts pour 363 748 €. Il convient donc de constituer une provision complémentaire de 221 370€.

Au total, le montant des provisions à constituer au titre de l'exercice 2020 est de 3 443 343€, répartis comme suit :

Provisions pour litiges	234 070 €
Provisions pour dégâts des eaux	852 900 €
Provisions pour pensions et obligations similaires	31 003 €
Provisions pour gros entretien	2 104 000 €
Autres provisions	221 370 €
Total	3 443 343€

Les contentieux avec recours à un avocat hors personnel et pour dégâts des eaux sont détaillés individuellement. Pour des raisons de confidentialité, les contentieux avec des (ex) membres du personnel d'Eau de Paris sont regroupés sur une seule ligne.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les provisions établies au titre de l'année 2020

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu l'instruction comptable M4-9

Vu le budget primitif 2020 et le budget supplémentaire 2020

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les provisions pour risques et charges pesant sur l'établissement comme suit :

Provisions pour contentieux

Dossier	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/2020
Poizot	Dégâts des eaux		2011	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
M Combes	Contestation facturation eau		2014	7 850,00 €		7 850,00 €
SOGECA	Contestation facturation eau		2014	16 300,00 €	16 300,00 €	0,00 €
SCI 23 rue du Mail	Contestation facturation eau		2014	60 500,00 €	60 500,00 €	0,00 €
ID Verde	Contestation facturation eau		2016	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
Les jardins de la Brie	réclamation suite application des pénalités prévues au marché de refecton de clotures		2016	58 000,00 €		58 000,00 €
ASL Wagram	Contestation facturation eau		2018	238 000,00 €		238 000,00 €
SDC 10 impasse Robert	fuite sur branchement de secours incendie		2019	350 000,00 €		350 000,00 €
OPEN CITY IMMOBILIER	Contestation facturation eau		2019	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00 €
ANTILIS	Contestation facturation eau		2019	6 800,00 €	6 800,00 €	0,00 €
PREMYS- BRUNEL DEMOLITIONS	Contestation facturation eau	10 170,00 €	2020			10 170,00 €
SDC Villa Godin -M Blandin	contestation facture de travaux	20 000,00 €	2020			20 000,00 €
SARL ACOM	contestation facture de création de branchement	3 900,00 €	2020			3 900,00 €
Bail Berger	contestation du loyer de renouvellement par le bailleur	200 000,00 €	2020			200 000,00 €
sous total		234 070,00 €		787 450,00 €	133 600,00 €	887 920,00 €

Provisions pour dégâts des eaux

Dossier	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/20
MUCEM	DEGAT DES EAUX		2013	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
DEGAT DES EAUX Rupture by-pass Pont National	DEGAT DES EAUX		2015	15 000,00 €		15 000,00 €
DEGAT DES EAUX Galerie Iire	DEGAT DES EAUX		2015	15 000,00 €		15 000,00 €
SDC 6 rue Chéreau 75013 Paris	Réclamation suite fuite d'eau		2016	5 000,00 €		5 000,00 €
Square Alboni 75016	Réfection pavage suite travaux sur canalisations d'eau dans une VPO		2016	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
178 rue du faubourg St Denis	DEGAT DES EAUX		2017	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
55-57 avenue de Versailles	DEGAT DES EAUX		2016	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
10-27 rue des thermopyles	DEGAT DES EAUX		2017	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
AFP 3 place Bourse	DEGAT DES EAUX		2017	100 000,00 €		100 000,00 €
Halle Freycinet	DEGAT DES EAUX		2017	100 000,00 €		100 000,00 €
SNC Marignan	DEGAT DES EAUX			6 600,00 €		6 600,00 €
SDC 142-144 rue Ordener	DEGAT DES EAUX		2018	58 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €
Parking rue Charcot - SEMAPA	DEGAT DES EAUX		2018	100 000,00 €	5 000,00 €	95 000,00 €
Passage du Caire	DEGAT DES EAUX		2018	42 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €
14 rue André Antoine 75018	Fuite provoquant un affaissement de chaussée et impactant un portail classé		2019	60 000,00 €		60 000,00 €
Rue de Crimée	DEGAT DES EAUX			57 000,00 €		57 000,00 €
72 quai de l'hotel de ville 75004	Dégat des eaux suite à un remplacement de compteur général		2019	50 000,00 €		50 000,00 €
14 villa Felix Faure 75019	Dégat des eaux suite à une fuite avant compteur d'un branchement en terre.		2019	40 000,00 €		40 000,00 €
83 rue de baignole 75020	Fuite d'une fontaine jardin suite à une réparation provoquant dégat des eaux dans un pavillon		2019	20 000,00 €		20 000,00 €
Square Alboni 75016	Fuite branchement en terre créant dégat des eaux à 5 immeubles de la VPO		2019	50 000,00 €		50 000,00 €
Parc des expositions 75015	Fuite sur réseau suite à des travaux effectués pour EDP		2019	70 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
100 rue de Grenelle 75007	DEGAT DES EAUX	70 000,00 €	2020			70 000,00 €
33 bd de Courcelles		15 000,00 €	2020			15 000,00 €
16 rue Pierre Budin 75018	remplacement compteur Suez	7 900,00 €	2020			7 900,00 €
14 rue André Antoine 75018		40 000,00 €	2020			40 000,00 €
97 rue des Amandiers 75020		3 000,00 €	2020			3 000,00 €
4 Place Gambetta - 2 rue Belgrand 75020		15 000,00 €	2020			15 000,00 €
VPF Villa Godin 75020	Mise en cause par plusieurs propriétaires pour un montant cumulé de 900 K€. (Franchise par dossier de 100 K€. montant de la franchise d'assurance dans le contrat RCG GENERAL) Requête devant le TA. Ce dossier doit faire l'objet d'une vigilance particulière et la provision devra être revue après les premiers résultats au judiciaire	100 000,00 €	2020			100 000,00 €
Passage du Caire (dossier effondrement partiel du sol)		450 000,00 €	2020			450 000,00 €
33 rue Debelleye 75003		10 000,00 €				10 000,00 €
248 rue Saint Jacques 75005		15 000,00 €	2020			15 000,00 €
3 cité d'Antin 75009		30 000,00 €	2020			30 000,00 €
16 Bd Saint Denis 75010	reconnaissance de dégat par un constat amiable effectué par l'agence Est	8 000,00 €	2020			8 000,00 €
90 avenue Parmentier 75011		5 000,00 €	2020			5 000,00 €
77 rue Desnouettes 75015	Compteur endommagé, EDP responsable. DDE sur des livres. En attente de justificatifs du montant de la réclamation demande faite par le courtier SATEC	15 000,00 €	2020			15 000,00 €
27 rue Dombasles 75015		5 000,00 €	2020			5 000,00 €
20 Place du Général Catroux 75017		5 000,00 €	2020			5 000,00 €
117 rue Truffaut 75017		1 000,00 €	2020			1 000,00 €
79 Bd d'Ornano	expertise judiciaire toujours en cours inchangé	50 000,00 €	2020			50 000,00 €
4 rue de Ménilmontant 75020		8 000,00 €	2020			8 000,00 €
	Sous total	852 900,00 €		903 600,00 €	210 000,00 €	1 546 500,00 €

Provisions pour dommages aux biens

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/19
Dommage aux biens	Incendie immeuble Wallace		2017	75 000,00 €		75 000,00 €
Dommage aux biens	Incendie usine austerlitz		2017	75 000,00 €		75 000,00 €
	Sous total	0,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €

Provisions pour risques pour sur des frais de personnel

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/20
contentieux personnel	contentieux personnel	0,00 €	2012	556 840,00 €		556 840,00 €
	Sous total	0,00 €		556 840,00 €	0,00 €	556 840,00 €

Provisions pour pensions et obligations similaires

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/20
Pensions et obligations similaires	Indemnités fin de carrière		2011	5 270 754,00 €	29 758,00 €	5 240 996,00 €
Pensions et obligations similaires	abondement CET	31 003,00 €	2013	1 141 695,50 €		1 172 698,50 €
	Sous total	31 003,00 €		6 412 449,50 €		6 413 694,50 €

Provisions pour gros entretien

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/20
Gros entretien	travaux curage	1 237 000,00 €	2014	4 960 000,00 €	1 430 000,00 €	4 767 000,00 €
Gros entretien	Renouvellement des CAG	867 000,00 €	2014	3 655 605,00 €	858 000,00 €	3 664 605,00 €
Gros entretien	Diagnostic amiante		2015	10 000 000,00 €		10 000 000,00 €
	Sous total	2 104 000,00 €		18 615 605,00 €	2 288 000,00 €	18 431 605,00 €

Autres provisions pour risques et charges

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/20
Dépréciation créances		221 370,00 €	2019	232 102,00 €		453 472,00 €
	Sous total	221 370,00 €		232 102,00 €	0,00 €	453 472,00 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration mandate le Directeur général et l'Agent comptable d'Eau de Paris pour passer les écritures semi-budgétaires afférentes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : 18 décembre 2020

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.